

Compte-rendu sommaire Du 5 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un , le 5 juillet à 19h, le Conseil Municipal légalement convoqué le 28 juin 2021, s'est réuni en séance ordinaire publique sous la présidence de Madame Martine PANTIC, Maire.
Etaient présents : Mme. PANTIC Martine, M. MARAIS Bruno M. DALENCOURT Rémy, Mme AUGER Marie-Claire, M. BARROIS Vincent, Mme MECHALI Anne, M. BIVILLE Jean-Pierre, M. MARTIGNY Philippe, Mme TESSIER Delphine, M. MARZOCCHI Stéphane.

Absent excusé : Mme HAMON Stéphanie donne pouvoir à M. MARAIS Bruno.

Absent : /

Secrétaire de séance : M. MARAIS Bruno.

Lecture du compte rendu de la séance précédente est faite, il est approuvé à l'unanimité.

Prix de vente du terrain de l'Eco-hameau

Madame le Maire propose de vendre les terrains au lieu dit le Champ Foulon cadastrés B 791P pour 1679 m² et B663P pour 5806 m² au prix de 111 000 euros à l'association SCIA (Société Civil Immobilière d'Attribution). Mme AUGER ne prend pas part au vote étant gérante de celle-ci.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide :

- De vendre les terrains au lieu dit le Champ Foulon cadastrés B 791P pour 1 679 m² et B633P pour 5806 m² au prix de 111 000 euros.
- autorise le Maire, Madame PANTIC Martine, à signer tous actes référents à cette vente.

Approbation des nouveaux statuts du SIIS

Madame le Maire donne lecture des nouveaux statuts du SIIS et propose de les approuver.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve les nouveaux statuts du Syndicat intercommunal d'intérêt scolaire.

Convention cadre groupement d'achat PEI incendie

Madame le Maire donne lecture de la délibération prise lors du dernier conseil communautaire de la Communauté de communes Vexin Val de Seine concernant la convention cadre de groupement d'achat des PEI incendie.

Il est précisé que les articles L2113-6 et L2113-7 de la commande publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes afin de rationaliser les achats. Qu'un regroupement commande "contrôle techniques et maintenance des points incendie" permettrait de réaliser des économies importantes et une optimisation du service pour les besoins propres de la Communauté de communes que pour ceux de ses communes souhaitant être membres du groupement.

A cet effet une convention constitutive définissant le mode de fonctionnement du groupement doit être établie et signée par tous les membres. Cette convention identifiera la Communauté de communes comme le seul coordinateur de ce groupement. Elle procédera à l'ensemble des opérations d'élaboration des documents du marché. Chaque membre signera le marché et demeurera responsable de l'exécution des marchés conclus pour ses besoins propres.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'approuver la constitution du groupement de commande concernant le contrôle technique et la maintenance des points incendie avec les communes membres concernées,
- d'approuver la convention organisant le groupement de commande visé, désignant la Communauté

de communes Vexin Val de Seine comme coordinateur de l'élaboration des documents à la sélection du titulaire,

- d'autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande.

Approbation des nouveaux statuts de la CCVVS

Madame le Maire donne lecture des nouveaux statuts de la Communauté de communes concernant:

- article 16 - notion de mutualisation afin de donner la possibilité à la CCVVS d'être coordonnateur dans le cadre de groupements de commandes en dehors de ses domaines de compétence.
- article 15.9 - création et gestion des maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférent en application de la loi du 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.
- article 15.10 - action sociale d'intérêt communautaire. Le périmètre de l'action sociale est uniquement la restauration collective dont l'intérêt communautaire est défini par les critères objectifs suivants :
 - achat de denrées en matières premières
 - confection de plats
 - prestation de distribution sur et en dehors de son territoire au sens de l'articles L5214-16-1 du CGCT

Le projet de restauration collective a pour mission de répondre aux besoins sociaux sur l'ensemble du territoire intercommunal.

- article 15.7 en matière de la politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement local et d'insertion économique et sociale, ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat ville. Dans le cadre des dispositifs de prévention de la délinquance, la Communauté de communes se dotera d'un conseil intercommunal de prévention de la délinquance. Ainsi, l'étude et le déploiement de la vidéoprotection sera possible.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les nouveaux statuts de la Communauté de communes Vexin val de Seine.

Transfert de l'actif et du passif du Syndicat des Rus de la Vallée du Roy

Suite à la dissolution du Syndicat, l'actif et le passif doivent être transférés à la Communauté de communes Vexin Val de Seine.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le transfert de l'actif et du passif du syndicat des rus de la Vallée du Roy à la Communauté de communes Vexin Val de Seine.

Points divers

Lors du Conseil communautaire du 22 juin 2021 le projet de construction de la gendarmerie de Magny en Vexin par le bailleur Immobilière 3F, porteur du projet, a été présenté. Madame le maire donne pour information la consultation de ce dossier au conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H13.

Le Maire
Martine PANTIC

Rencontre avec le Propriétaire du Château de la Bûcherie.

A la suite du conseil municipal, Monsieur Matthieu GUFFLET, propriétaire du Château de la Bûcherie et Monsieur Raphaël HUET, responsable de Terre et Nature, étaient invités afin de s'exprimer sur leurs projets et la raison de l'augmentation de puissance demandée à ENEDIS.

Celle-ci passant à 164KVA nécessite le passage d'un câble sous la voirie communale depuis le transformateur en haut de la rue du Parc jusqu'au château.

Un projet a été établi en concertation avec ENEDIS afin de minimiser autant que possible l'impact sur le domaine public et particulièrement la voirie rénovée.

Monsieur GUFFLET précise qu'il souhaite ouvrir un restaurant d'ici la fin de l'année et un espace bien être dans les 2 à 3 ans. Ceux-ci nécessitent cette augmentation de puissance.

Un échange s'instaure avec les conseillers sur les rapports entre le domaine et les habitants du village. Les élèves des écoles ont été reçus dans le parc et ont réalisé des activités pédagogiques qu'ils ont appréciées.

Monsieur Gufflet envisage d'accueillir les villageois autour d'un apéritif dînatoire en septembre. Le repas des anciens pourrait avoir lieu au château mis à disposition en janvier.

Monsieur MARTIGNY évoque les difficultés de circulation allée des Tilleuls prise en sens interdit, vitesse excessive de certains fournisseurs et clients de l'hôtel.

Monsieur HUET indique que cela sera pris en compte.

Monsieur MARAIS insiste sur la nécessité de prendre un soin particulier lors des travaux concernant les pavés des caniveaux. Il faut un compactage solide et une garantie.

Les travaux doivent avoir lieu début septembre, ils nécessiteront des difficultés de circulation qu'il faudra bien expliquer aux habitants.

Madame PANTIC évoque une étude réalisée avec le Parc naturel régional sur l'aménagement du cimetière et particulièrement son accessibilité. Elle parle également des trois tombes historiques des Chevaliers de Slade, anciens propriétaires du château fin XIX début XXème siècle.

Messieurs GUFFLET et HUET s'engagent à prendre en compte l'accès au cimetière par une rampe située sur le domaine le long de l'espace vert rue du Parc.

Madame la maire remercie Messieurs GUFFLET et HUET de leur présence qui a permis d'établir un climat de confiance et d'échanges fructueux sur notre avenir commun.